



## APPEL A LA GREVE LE 03 SEPTEMBRE CONTRE LE PLAN SOCIAL A TELEPERFORMANCE N'OUBLIONS TOUJOURS PAS LES DONNEURS D'ORDRES .....

Le 16 Août dernier, notre organisation syndicale **SUD** a appelé à la mobilisation afin de sensibiliser les usagers et les clients finaux des donneurs d'ordre, comme SFR ou Orange par exemple, sur le plan social initié par le groupe Teleperformance en connivence avec ses clients.

Le 17 Août, la direction transmet à tous les salarié-es une note de service dénonçant notre appel à la grève et donc notre liberté à exercer le droit syndical. Plus grave, cette même direction de TELEPERFORMANCE écrit : « la direction prendra toute initiative, notamment disciplinaire et judiciaire pour s'opposer à toute action (présumée illicite) ne relevant pas du droit de grève ». Elle sous-entend de manière inacceptable que l'appel à la grève de SUD était une incitation à commettre des actions illicites. Nous avons saisi l'inspection du travail de siège de l'UES TELEPERFORMANCE France à Paris, dès le 18 Août.

Il s'agit d'une atteinte au droit de tous les salariés à lutter pour le respect et à faire valoir leurs revendications. Personne ne doit céder à ces intimidations.

Pour Sud, il est hors de question de courber l'échine devant ces manipulations qui visent à criminaliser le mouvement social, à faire croire qu'un salarié qui fait grève est un sale garnement alors qu'il lutte pour sa dignité. C'est bien la direction qui est en infraction : le droit de grève est un droit constitutionnel, il semble seulement que M. Morvan l'ait oublié... Quand la direction prévoit de supprimer plus de 700 emplois, quand elle multiplie les pressions et sanctions disciplinaires, il est du devoir de chacun des salariés de relever la tête pour lutter. Avec ce genre de patron oppresseur, toutes les mobilisations sont légitimes.

Il faut dire que la direction collectionne encore plus que d'habitude le non-respect des lois. Par exemple, le 18 Août s'est tenue la 1<sup>e</sup> réunion du Comité Central d'Entreprise (CCE) sur le PSE. Conformément à la Loi, un expert a été désigné : il a 21 jours pour établir un rapport. Mais 13 jours après sa désignation, la direction n'a communiqué aucun des documents demandés par l'expert. Ce rapport devait être rendu pour le 8 Septembre. TP entrave sciemment l'information à l'expert, donc au CCE qui représente les 6000 salariés de l'entreprise !!!! Cette attitude est inacceptable, partout la direction méprise la voix des instances représentatives du personnel. Tous les salariés de l'UES en France doivent refuser de se faire traiter de la sorte !!!!

**SUD exige l'arrêt de la politique de répression, des sanctions, des licenciements pour fautes.**

**SUD exige l'arrêt des délocalisations, le rapatriement des contrats en France pour maintenir l'emploi et ainsi le maximum de sites.**

**SUD exige qu'une infime partie des profits réalisés soit reversée aux salariés qui seront licenciés, avec au moins 30 000 euros d'indemnités supra-légales.**

**SUD exige la prise en charge en partie par les donneurs d'ordre du plan social de Teleperformance.**

### TOUTES ET TOUS EN GREVE, LE 03 SEPTEMBRE !!!!!

#### Contacts SUD dans l'UES TELEPERFORMANCE France

Site : <http://www.sudteleperformance.com>

Tél : 06 84 93 63 69

Issam BAOUAFI (DSC UES – Pantin)	/	Cyril CHRESTIA (DSC UES Adjoint / RS CCE – Pantin)	
Joël MANCERON (DSC TP Centre Est – Guyancourt)			06 09 84 53 56
Nathalie Carcreff Reis (DSC TP Centre Ouest – Orléans- Fleury)			06 66 04 46 70
Thierry ARQUE (DSC TP Grand Sud - Toulouse Fidelio)			06 08 92 54 27
Gaylor DUVAL (DSC TP Nord Champagne – V/Ascq Haute Borne)			06 10 17 59 18